

LE SITE FINANCIERE-DENIS.COM

Categories: [Epargne](#), [Produits classiques](#) : [Danger!](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose comme de multiples autres d'investir dans le vin. Une fois de plus, il a été usurpé le nom d'une société holding qui ne vendra jamais rien ! Cela n'est pas autorisé. Cette méconnaissance du fonctionnement des sociétés doit être une alerte pour éviter de se faire arnaquer.

Le site internet

Il a été créé le 27/08/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/financiere-denis.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Seule une page permettant d'accéder à la partie privée. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 68 14 71

Il s'inscrit dans une série intéressante

selectys-gestion.com	01 87 68 12 48
malakoff-gestion.com	01 87 68 13 57
lennainvest.com	01 87 68 14 49
inanciere-denis.com	01 87 68 14 71
exodustradecrypto.com	01 87 68 15 88

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Olivier ROUX

Les produits

Il est proposé d'investir dans le vin avec un rendement garanti exceptionnel !

Le site émet des factures qui semblent réelles mais sont totalement fictives.

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1679 8000 0100 0121 2324 357
Un compte français ayant l'IBAN FR76 1973 3000 0101 0000 2569 167
Un compte français ayant l'IBAN FR76 1558 9335 7907 7890 5284 060
Un compte français ayant l'IBAN FR76 2823 3000 0104 9345 9993 161

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. elle est spécialisée dans le secteur des activités des sociétés holding. elle n'a pas de n° de téléphone ou de site. C'est pratique pour les escrocs.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation financière à notre action de 50 € soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de

fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

